

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale |                      |                       |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception :                         | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 18/07/2019                                  | 18/07/2019           | 8658                  |

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale  Département de la Dordogne

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  Germinal Peiro, Président

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br><i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|---|
| 47 a                              | demande de défrichement pour une superficie de 33 919 m <sup>2</sup> .  |

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet générateur de la demande de défrichement consiste à effectuer des travaux de réfection et recalibrage d'une voie d'intérêt communautaire sur le territoire de la Commune de Boulzac-Isle Manoire (Atur), entre les lieu-dits "Moulin à Vents" et "4 Routes", sur un linéaire de 3 800mètres.

- Les deux zones bâties à chaque extrémité de la zone projet seront aménagées sur 500 mètres (linéaire total 1000m) selon le profil suivant :

chaussée 5.00 m + mise en place de bordures T1 ou A2

- Le profil en travers type de l'aménagement de la section comprise entre ces deux extrémités, d'une longueur de 2 200 est le suivant :

chaussée 5.5 m + 2x0.60 m pour les accotements

- carrefour dit des "4 routes" : aménagement d'un carrefour en T et mise en priorité de l'itinéraire aménagé avec surélévation pour réduire les vitesses à l'approche.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est la réalisation du projet d'aménagement de la voie d'intérêt communautaire sur le territoire de la Commune de Boulazac-Isle Manoire (Atur), entre les lieu-dits "Moulin à Vents" et "4 Routes", sur un linéaire de 3 800 mètres, tel que décrit au point 4.1.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Durée des travaux : 6 à 8 mois

Les travaux de recalibrage de la voie engendreront des déblais de l'ordre de 6 600 m<sup>3</sup> et des remblais de l'ordre de 1 040 m<sup>3</sup>.

Défrichement à réaliser pendant la période de préparation du chantier ; durée estimée de 2 à 4 semaines

défrichement réalisé par abattage et découchage; période d'intervention à définir.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

circulation limitée aux poids lourds de 7.5 T



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

dossier loi sur l'eau en cours de réalisation

autorisation de défrichement

levée d'espaces boisés classés concernés par les emprises

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s)             |
|----------------------------|-----------------------|
| surface à défricher        | 33 919 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

BOULAZAC ISLE MANOIRE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 44 ' 24 " 11 Lat. 45 ° 9 ' 44 " 88

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 45 ' 54 " 09 Lat. 44 ° 8 ' 36 " 43

Communes traversées :

BOULAZAC ISLE MANOIRE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |



|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPR retrait et gonflement d'argile; arrêté préfectoral du 19/07/2004.                                   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | 10 kms du site Natura 2000 FR 72000661 - Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec le Dordogne |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | 6 600 M3 de déblais<br>1040 m3 de remblais  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | recalibrage de voie existante (voir 4.1)<br>travaux le long de la voie d'intérêt communautaire; pas de création de coupures physiques nouvelles. L'impact sur les corridors et continuité écologique est limité.<br>Le plan joint en annexe indique l'enveloppe maximale de défrichement, définie dans l'attente des dispositions du dossier loi sur l'eau non connues à ce jour. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |



|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                             | 3.39 ha d'espaces boisés / forestiers; surface maximum à défricher   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | l'objectif de l'aménagement de cet itinéraire est de conforter et sécuriser la voie, dont l'usage est limité aux véhicules légers et de moins de 7.5 T |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | probablement en phase de travaux   |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | probablement en phase travaux  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | probablement en phase travaux<br>en phase exploitation; pas d'éclairage prévu de la voie                                   |
|                  | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | en phase travaux par les engins de chantiers<br>en phase exploitation : par les véhicules en circulation                   |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | durant les phase de travaux, les dispositions nécessaires (SOGED / PGED) selon les normes en vigueur qui seront appliquées |
|                  |  |                                     |                                     |  |



|   |   |                          |                                     |  |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement est lié au recalibrage d'une voie existante, sur un linéaire total de 3200m.

Le besoin maximum de surfaces à défricher est de 3.39 ha.

La zone du projet n'est concernée par aucun zonage réglementaire (ZNIEFF, Natura 2000 ...)

Part conséquent, une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

## 9. Engagement et signature

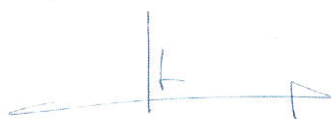
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

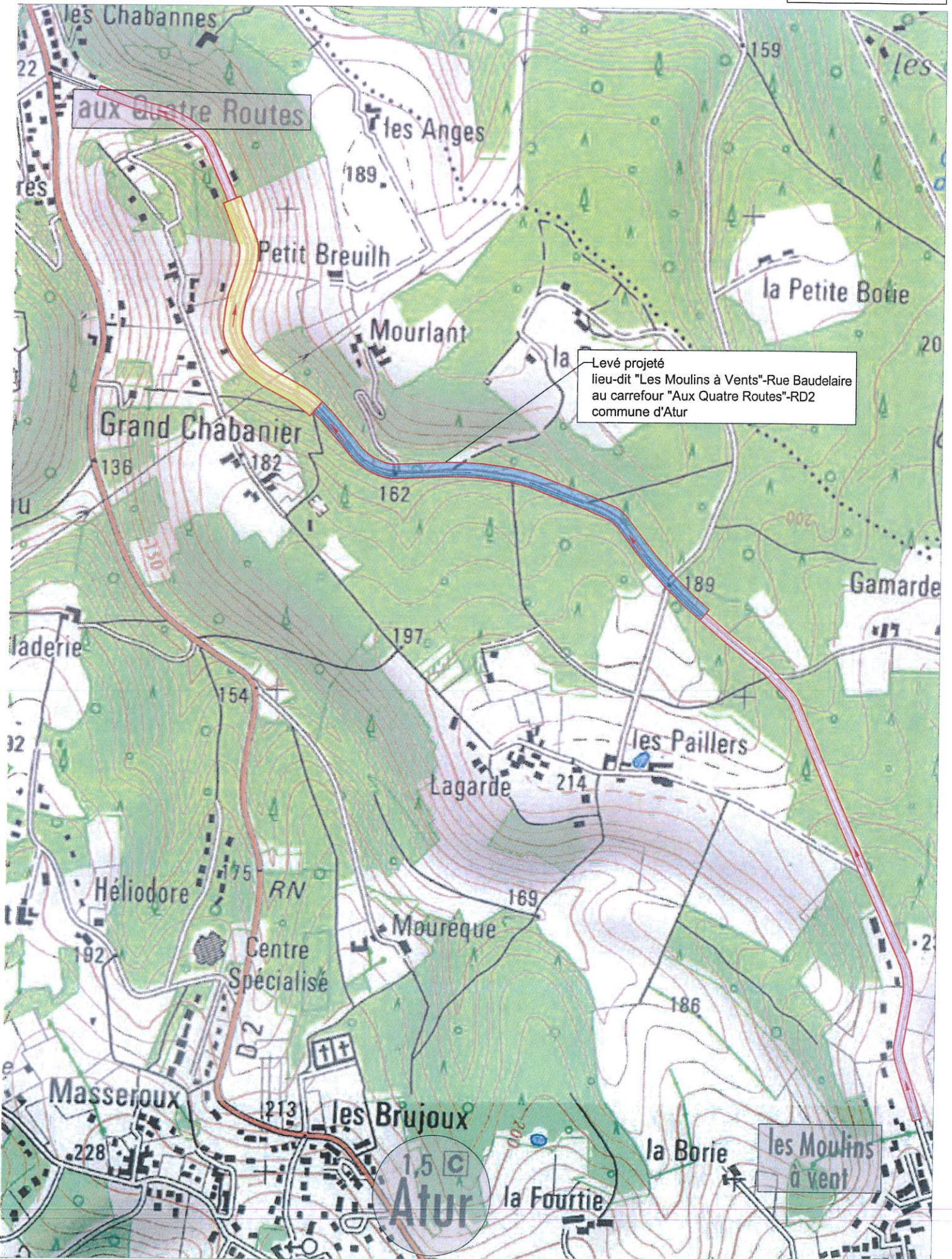
Signé numériquement  
A : PERIGUEUX (24019), FR  
Le : 17/07/2019 à 18:14:41  
Département de la Dordogne  
Directeur Général Adjoint des Services  
Jean-Philippe SAUTONIE







# PLAN DE SITUATION







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports  
 Direction des Routes  
 et du Patrimoine Paysager  
 Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre  
 Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
 Les Moulins à vents  
 Commune d'ATUR**

Recalibrage de la chaussée

**PLAN DES TRAVAUX  
 -PLANCHE 1-**

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
 Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
 2 rue Paul Louis Courier  
 CS11200  
 24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 5

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maîtrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
Les Moulins à vents  
Commune d'ATUR**

**Recalibrage de la chaussée**  
Décalage de l'axe de la chaussée de ± 1.50m à gauche  
du PT 300.00 au PT 560.00

**PLAN DES TRAVAUX**

-PLANCHE 2-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

## Rue Beudelaire Les Moulins à vents Commune d'ATUR

### Recalibrage de la chaussée

### PLAN DES TRAVAUX

#### -PLANCHE 3-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maitrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maitrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maîtrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
Les Moulins à vents  
Commune d'ATUR**

Recalibrage de la chaussée

**PLAN DES TRAVAUX  
-PLANCHE 4-**

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérfié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|---|--|
| 0         |      |               | J-M.SUBRENAT                    | J-C.TRUFFY  | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |   |  |
| B         |      |               |                                 |   |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500











# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maîtrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

## Rue Beaudelaire Les Moulins à vents Commune d'ATUR

### Recalibrage de la chaussée

### PLAN DES TRAVAUX

#### -PLANCHE 6-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports  
 Direction des Routes  
 et du Patrimoine Paysager  
 Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre  
 Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
 Les Moulins à vents  
 Commune d'ATUR**

Recalibrage de la chaussée

**PLAN DES TRAVAUX  
 -PLANCHE 7-**

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maitrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE  
 Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
 Pôle Routes et Maitrise d'Oeuvre  
 2 rue Paul Louis Courier  
 CS11200  
 24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

## Rue Beaudelaire Les Moulins à vents Commune d'ATUR

### Recalibrage de la chaussée

### PLAN DES TRAVAUX

#### -PLANCHE 8-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maîtrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
Les Moulins à vents  
Commune d'ATUR**

## Recalibrage de la chaussée

### PLAN DES TRAVAUX

-PLANCHE 9-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beaudelaire  
Les Moulins à vents  
Commune d'ATUR**

## Recalibrage de la chaussée

### PLAN DES TRAVAUX

-PLANCHE 10-

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500







# VC 201

Direction des infrastructures et des Transports

Direction des Routes  
et du Patrimoine Paysager

Pôle Routes et Maitrise d' Oeuvre

Service Etudes et Travaux Neufs Routes

**Rue Beudelaire  
Les Moulins à vents  
Commune d'ATUR**

Recalibrage de la chaussée

**PLAN DES TRAVAUX**

**-PLANCHE 11-**

| Indice N° | Date | Modifications | Dressé par<br>le Chef de Bureau | Vérifié par<br>le chef du service<br>Maîtrise d'Oeuvre,<br>Etudes et Travaux Neufs | Présenté par<br>Le Chef du Pôle Routes |
|-----------|------|---------------|---------------------------------|--|--|
| 0         |      |               | J-M. SUBRENAT                   | J-C TRUFFY   | S.BISSON                               |
| A         |      |               |                                 |  |  |
| B         |      |               |                                 |  |  |

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Direction des Routes et du Patrimoine Paysager  
Pôle Routes et Maîtrise d'Oeuvre  
2 rue Paul Louis Courier  
CS11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

Echelle: 1/500





# ITINERAIRE SUD-EST

## Section : Aux quatre Routes / Les Moulins à Vent

Commune  
**BOULAZAC**

LA PETITE BORIE

GAMARDE

Vers LES MOULINS À VENT

Ph7

LES PALLERS

Ph6

LA BORDE

L'AGARDE

MOUREQUE

MOURLANT

Commune  
**ATUR**

GRAND CHABANIER

DERIE

Ph5

AUX QUATRE ROUTES

RD 2





# 1 - ITINERAIRE SUD - EST

## Aux Quatre Routes - Les Moulins à Vent

